

Agent cynotechnique, auxiliaire de dressage

RNCP41505 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	Autre — Autre certification professionnelle de droit
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42822, 42802, 42005
Code(s) ROME	K2503, K2501
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	08/07/2030

Certificateur(s)

MINISTERE DES ARMEES · SIRET : 11009001600053

Partenaires habilités

3 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 3 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
17e régiment d'artillerie (17e RA)	—	Former et organiser l'évaluation
Centre de préparation opérationnelle des combattants de l'armée de l'air et de l'espace (CPOCAAE)	—	Former et organiser l'évaluation
École des fusiliers marins	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Au sein du ministère des armées (MINARM), le besoin en compétences d'agents cynotechniques, auxiliaires de dressage s'inscrit dans le secteur de la « défense sécurité » et de « l'appui au combat débarqué », aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger. Les agents cynotechniques, auxiliaires de dressage participent aux missions opérationnelles de protection et d'intervention mais également au maintien en condition des équipes cynotechniques. Leurs compétences sont indispensables au ministère des armées pour mener ses opérations. Le nombre annuel de formés est constant, 200 environ. Le ministère des armées veille ainsi scrupuleusement à la correspondance entre les compétences détenues par ses agents cynotechniques, auxiliaires de dressage et les réalités très diverses des emplois qu'ils sont amenés à occuper, la certification étant nécessaire à leur employabilité au sein du MINARM. L'enregistrement de la certification dans le RNCP est par ailleurs essentiel au ministère des armées dans le cadre du recrutement : il est gage de la qualité de ses formations qui sont reconnues par l'État, il donne de la lisibilité au parcours en filière cynotechnique qui offre une perspective de progression grâce à 3 niveaux de certifications disponibles. La certification professionnelle apporte aussi de la visibilité pour l'insertion professionnelle au moment de la reconversion.

Au sein du secteur civil, les opportunités d'emploi d'agents cynotechniques, auxiliaires de dressage sont bien réelles, rendant la certification professionnelle d'autant plus pertinente.

Les compétences d'« agent cynotechnique, auxiliaire de dressage », de niveau 3, acquises et mises en œuvre au

MINARM, sont tout à fait transférables pour répondre aux besoins du marché du travail.

L'analyse du marché identifie essentiellement deux domaines d'emplois.

Le domaine prépondérant est celui de la surveillance, de la sécurité des biens et des personnes. Le rapport de branche prévention et sécurité 2023 sur les données 2021 - 2022 précise que le secteur regroupe plus de 12 500 entreprises pour un effectif de plus de 180 000 salariés et un chiffre d'affaires de 9 558 millions d'euros en 2022.

Mais il existe également une demande dans le domaine du « bien-être » animal à travers les refuges dépendant de la société protectrice des animaux (55 répertoriés en France - budget 72 millions d'euros en 2020 / source SPA) ou bien encore les fourrières municipales. Sans oublier également dans le domaine « bien-être » animal, les offres de services répondant aux besoins d'une clientèle de proximité.

La certification professionnelle d'« agent cynotechnique, auxiliaire de dressage » présente donc une réelle valeur d'usage.

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent cynotechnique, auxiliaire de dressage participe à la surveillance et à la protection d'installations sensibles à l'aide de son chien. Il contribue au dressage des chiens de l'unité au travers de sa fonction « auxiliaire de dressage », ainsi qu'au maintien opérationnel des équipes. Son rôle l'amène à mettre en œuvre son chien et à utiliser du matériel spécifique de mordant pour lequel il reçoit une formation adéquate.

L'agent cynotechnique, auxiliaire de dressage, avec son chien, forme une équipe cynotechnique. Le binôme homme/chien fait partie d'un dispositif destiné à surveiller et protéger des sites sensibles. Il œuvre de jour comme de nuit, dans le respect de la réglementation, notamment en matière de sécurité et de bien-être animal. L'agent cynotechnique, auxiliaire de dressage met en œuvre son chien et utilise du matériel spécifique de mordant. Il contribue au dressage des chiens de son entité d'appartenance, ainsi qu'au maintien opérationnel des équipes.

Les activités de l'agent cynotechnique, auxiliaire de dressage sont les suivantes :

- Préparation de la mission de surveillance et de protection d'un site avec son binôme homme/chien ;
- Conduite de son chien dans le cadre de son emploi ;
- Maîtrise de son chien dans le cadre de la légitime défense ;
- Veille au maintien en disponibilité opérationnelle des moyens matériels et canins.
- Conduite de son chien sur des séquences d'entraînement orientées sur de la discipline obéissance ;
- Conduite de son chien sur des séquences d'entraînement orientées sur une action d'interception mordante ou avec muselière ;
- Conduite de son chien sur des séquences d'entraînements spécifiques ;
- Maintien en condition sanitaire des chiens de sa structure.
- Appui au cynotechnicien de sécurité et de surveillance lors des séances d'instruction des maîtres-chiens avec leur chien ;
- Participation au dressage des chiens comme « homme assistant » sur des actions d'interception mordante ou muselée ;
- Contribution au dressage des chiens sur des séquences d'entraînements spécifiques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Mettre en état de fonctionnement le matériel de dotation (moyens optiques et de communication) en respectant les règles d'emploi, de sécurité et de stockage, afin d'en garantir un usage conforme.
- Apprécier objectivement son environnement de travail, en identifiant le périmètre et les points particuliers, afin de réaliser la mission dans le respect des consignes prescrites.
- Conditionner son chien, en appliquant les consignes de sa hiérarchie, afin d'optimiser son emploi dans le déroulement du travail.
- Présenter les spécificités de l'équipe cynotechnique au personnel du dispositif de surveillance et de protection, afin d'en garantir son emploi en toute sécurité.
- Exploiter les qualités naturelles du chien (détections olfactive, visuelles et auditive), de manière optimale en adéquation avec la zone de travail, afin d'assurer la meilleure surveillance possible.
- Mobiliser les compétences du chien, au travers de techniques spécifiques (comme le poste d'observation, la fouille de terrains, les bouclages, ratissages...,) pour de la détection et/ou de la recherche humaine.
- Interpréter les réactions du chien, grâce à l'observation et la connaissance de son animal afin d'être le plus réactif possible et ainsi apporter une réponse adaptée à une situation pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes.
- Conduire son chien tout en mettant en œuvre du matériel de dotation, conformément aux consignes prescrites et aux règles de sécurité en vigueur, afin de garder le contrôle de son chien et d'être le plus efficace possible dans

l'emploi combiné du chien et du matériel.

- Apporter avec son chien, dans un délai compatible avec l'urgence de la menace, une réponse adaptée à la situation et à l'environnement de travail.
- Contrôler l'action de son chien en utilisant les moyens adaptés en fonction de la situation et de ses évolutions, dans le but d'être en conformité avec la législation sur l'utilisation de l'animal, notamment dans le cadre de la légitime défense.
- Veiller à la sécurité de son chien, du personnel d'intervention et de soi-même, en faisant preuve de prudence afin d'éviter toutes situations accidentogènes.
- Assurer le retour au calme de son chien en lui apportant les soins nécessaires le cas échéant, afin de garantir un emploi ultérieur, dans le respect du bien-être animal.
- Conditionner le matériel de dotation en appliquant les règles d'entretien en vigueur, pour permettre un usage efficace pour l'action suivante.
- Renseigner la documentation mise en place en y mentionnant les événements afin d'assurer un compte rendu efficace à sa hiérarchie.
- Exécuter des exercices d'entraînement de discipline obéissance tels que les suites au pied, le rappel, les positions,... en appliquant les consignes reçues, afin de se faire obéir de son chien.
- Motiver le chien à bon escient en adaptant son attitude envers l'animal pour lui faire franchir des obstacles ou le faire évoluer dans différents environnements afin qu'il acquière une aisance de déplacement quel que soit l'environnement.
- Sociabiliser son chien durant des exercices pratiques en présence de collègues et/ou d'un autre chien en respectant les consignes de sécurité reçues en vue que le chien travaille de manière « non-isolé ».
- Mettre en œuvre les différentes étapes d'apprentissage avec son chien (débouillage, mordant costume, cessation...), en suivant les directives du responsable de séance, dans le but d'atteindre un niveau optimal du chien lors d'actions mordantes ou avec muselière.
- Faire intervenir son chien sur des exercices d'interception et/ou de défense du maître, avec ou sans muselière, selon le thème établi dans le cadre légal, afin de maintenir en permanence les compétences du binôme au niveau nécessaire à toute intervention.
- Mettre en œuvre avec son chien les différentes techniques spécifiques (détection, fouille de terrain, pistage...), en appliquant l'ensemble des consignes reçues afin que l'entraînement permette le maintien constant des compétences requises.
- Analyser et exploiter les attitudes et comportement de son chien en situation de travail, par l'observation, afin d'en tenir compte dans les exercices à mettre en place et dans les interventions.
- Réaliser le nettoyage et l'entretien des infrastructures du chenil et du matériel spécifique en respectant les protocoles afin de limiter les risques de propagation des maladies.
- Stocker et distribuer l'alimentation canine, selon les mesures adéquates, afin de prévenir les risques sanitaires.
- Contrôler l'état sanitaire extérieur de l'animal, au travers des séances de pansage tout en appliquant les mesures prophylactiques pour veiller à l'intégration physique du chien.
- Prodiger les soins médicaux élémentaires conformément aux consignes, en toute sécurité, en vue de pallier une aggravation.
- Réagir face à l'urgence vétérinaire en identifiant les premiers symptômes mettant en jeu le diagnostic vital du chien afin de prendre les bonnes dispositions à temps.
- Renseigner de manière conforme le document officiel des différentes actions, ainsi que les événements survenus afin de rendre compte à son supérieur et garantir le suivi sanitaire du cheptel.
- Préparer le terrain et le matériel défini par le directeur de séance afin d'assurer en toute sécurité le bon déroulement de l'exercice.
- Effectuer les démonstrations dynamiques de mordant en mobilisant les capacités physiques et techniques de son animal afin de présenter la finalité attendue aux apprenants.
- Réaliser les démonstrations dynamiques des exercices avec son propre chien afin de montrer la finalité à atteindre aux apprenants et pouvant être adaptées à des situations de handicap.
- Participer au dressage en tant qu'« homme assistant », en appliquant les scénarii définis et en utilisant correctement le matériel de mordant (costume entraînement ou déconditionnement) dans le but d'entraîner et de maintenir en condition les savoir-faire de mordant nécessaires à cet emploi.
- Utiliser les artifices (bâton, pistolet d'alarme, bidon, couverture ...), en toute sécurité, afin de développer son courage et de renforcer son caractère tout en préservant l'intégrité physique et psychologique du chien.

- Jouer le rôle de plastron dans le cadre de la frappe muselée, en mettant en œuvre le matériel de protection spécifique employé lors de cet exercice, afin de contribuer à l'entraînement des équipes cynotechniques.
- Participer au dressage en tant que « plastron », afin de travailler des savoir-faire spécifiques de détection (olfactive, auditive, visuelle) et d'aboiement dans le but de développer ses capacités naturelles et complémentaire dans la réalisation de l'emploi.
- Récompenser le chien, sans prendre de risques inconsidérés en mettant en œuvre le matériel spécifique de mordant type boudin, manchette, jambière, afin d'obtenir le comportement souhaité.
- Assurer le rôle du traceur dans le cadre d'une séance d'apprentissage du chien en pistage (relevé de piste) en prenant en compte les consignes reçues afin de développer les capacités olfactives de l'animal.

Blocs de compétences

RNCP41505BC01 — Surveiller et protéger avec un chien des sites sensibles

LISTE DE COMPÉTENCES

L'agent cynotechnique, auxiliaire de dressage, avec son chien, forme une équipe cynotechnique (binôme homme/chien). Le binôme fait partie d'un dispositif destiné à surveiller et protéger des sites sensibles. Il œuvre de jour comme de nuit, dans le respect de la réglementation, notamment en matière de sécurité et de bien-être animal.

- Mettre en état de fonctionnement le matériel de dotation (moyens optiques et de communication) en respectant les règles d'emploi, de sécurité et de stockage, afin d'en garantir un usage conforme.
- Apprécier objectivement son environnement de travail, en identifiant le périmètre et les points particuliers, afin de réaliser la mission dans le respect des consignes prescrites.
- Conditionner son chien, en appliquant les consignes de sa hiérarchie, afin d'optimiser son emploi dans le déroulement du travail.
- Présenter les spécificités de l'équipe cynotechnique au personnel du dispositif de surveillance et de protection, afin d'en garantir son emploi en toute sécurité.
- Exploiter les qualités naturelles du chien (détections olfactive, visuelles et auditive), de manière optimale en adéquation avec la zone de travail, afin d'assurer la meilleure surveillance possible.
- Mobiliser les compétences du chien, au travers de techniques spécifiques (comme le poste d'observation, la fouille de terrains, les bouclages, ratissages...,) pour de la détection et/ou de la recherche humaine.
- Interpréter les réactions du chien, grâce à l'observation et la connaissance de son animal afin d'être le plus réactif possible et ainsi apporter une réponse adaptée à une situation pouvant porter préjudice à la sécurité des biens et des personnes.
- Conduire son chien tout en mettant en œuvre du matériel de dotation, conformément aux consignes prescrites et aux règles de sécurité en vigueur, afin de garder le contrôle de son chien et d'être le plus efficient possible dans l'emploi combiné du chien et du matériel.
- Apporter avec son chien, dans un délai compatible avec l'urgence de la menace, une réponse adaptée à la situation et à l'environnement de travail.
- Contrôler l'action de son chien en utilisant les moyens adaptés en fonction de la situation et de ses évolutions, dans le but d'être en conformité avec la législation sur l'utilisation de l'animal, notamment dans le cadre de la légitime défense.
- Veiller à la sécurité de son chien, du personnel d'intervention et de soi-même, en faisant preuve de prudence afin d'éviter toutes situations accidentogènes.
- Assurer le retour au calme de son chien en lui apportant les soins nécessaires le cas échéant, afin de garantir un emploi ultérieur, dans le respect du bien-être animal.
- Conditionner le matériel de dotation en appliquant les règles d'entretien en vigueur, pour permettre un usage efficient pour l'action suivante.
- Renseigner la documentation mise en place en y mentionnant les événements afin d'assurer un compte rendu efficace à sa hiérarchie.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Quelle que soit la nature de l'évaluation, elle s'appuie sur une logique de compétences.

RNCP41505BC02 — Maintenir en condition opérationnelle son équipe cynotechnique

LISTE DE COMPÉTENCES

L'agent cynotechnique, auxiliaire de dressage, avec son chien, forme une équipe cynotechnique (binôme homme/chien). Il maintient le niveau technique et physique de son binôme, selon les consignes reçues du cynotechnicien de sécurité et de surveillance, dans le respect des règles du travail et de sécurité, et des droits de l'animal, afin que les compétences opérationnelles du binôme correspondent constamment aux enjeux. L'agent cynotechnique contribue au suivi sanitaire du cheptel canin de l'entité d'emploi.

- Exécuter des exercices d'entraînement de discipline obéissance tels que les suites au pied, le rappel, les positions,... en appliquant les consignes reçues, afin de se faire obéir de son chien.
- Motiver le chien à bon escient en adaptant son attitude envers l'animal pour lui faire franchir des obstacles ou le faire évoluer dans différents environnements afin qu'il acquière une aisance de déplacement quel que soit l'environnement.
- Sociabiliser son chien durant des exercices pratiques en présence de collègues et / ou d'un autre chien en respectant les consignes de sécurité reçues en vue que le chien travaille de manière « non-isolé ».
- Mettre en œuvre les différentes étapes d'apprentissage avec son chien (débouillage, mordant costume, cessation...), en suivant les directives du responsable de séance, dans le but d'atteindre un niveau optimal du chien lors d'actions mordantes ou avec muselière.
- Faire intervenir son chien sur des exercices d'interception et/ou de défense du maître, avec ou sans muselière, selon le thème établi dans le cadre légal, afin de maintenir en permanence les compétences du binôme au niveau nécessaire à toute intervention.
- Mettre en œuvre avec son chien les différentes techniques spécifiques (détection, fouille de terrain, pistage...), en appliquant l'ensemble des consignes reçues afin que l'entraînement permette le maintien constant des compétences requises.
- Analyser et exploiter les attitudes et comportement de son chien en situation de travail, par l'observation, afin d'en tenir compte dans les exercices à mettre en place et dans les interventions.
- Réaliser le nettoyage et l'entretien des infrastructures du chenil et du matériel spécifique en respectant les protocoles afin de limiter les risques de propagation des maladies.
- Stocker et distribuer l'alimentation canine, selon les mesures adéquates, afin de prévenir les risques sanitaires.
- Contrôler l'état sanitaire extérieur de l'animal, au travers des séances de pansage tout en appliquant les mesures prophylactiques pour veiller à l'intégration physique du chien.
- Prodiguier les soins médicaux élémentaires conformément aux consignes, en toute sécurité, en vue de pallier une aggravation.
- Réagir face à l'urgence vétérinaire en identifiant les premiers symptômes mettant en jeu le diagnostic vital du chien afin de prendre les bonnes dispositions à temps.
- Renseigner de manière conforme le document officiel des différentes actions, ainsi que les événements survenus afin de rendre compte à son supérieur et garantir le suivi sanitaire du cheptel.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Quelle que soit la nature de l'évaluation, elle s'appuie sur une logique de compétences.

RNCP41505BC03 — Aider au dressage et à l'éducation canine

LISTE DE COMPÉTENCES

L'agent cynotechnique, auxiliaire de dressage intervient en tant qu'assistant lors des séances d'instruction et participe au dressage des chiens, encadré par le cynotechnicien de sécurité et de surveillance.

- Préparer le terrain et le matériel défini par le directeur de séance afin d'assurer en toute sécurité le bon déroulement de l'exercice.
- Effectuer les démonstrations dynamiques de mordant en mobilisant les capacités physiques et techniques de son animal afin de présenter la finalité attendue aux apprenants.
- Réaliser les démonstrations dynamiques des exercices avec son propre chien afin de montrer la finalité à atteindre aux apprenants et pouvant être adaptées à des situations de handicap.

- Participer au dressage en tant qu'« homme assistant », en appliquant les scénarii définis et en utilisant correctement le matériel de mordant (costume entraînement ou déconditionnement) dans le but d'entraîner et de maintenir en condition les savoir-faire de mordant nécessaires à cet emploi.
- Utiliser les artifices (bâton, pistolet d'alarme, bidon, couverture ...), en toute sécurité, afin de développer son courage et de renforcer son caractère tout en préservant l'intégrité physique et psychologique du chien.
- Jouer le rôle de plastron dans le cadre de la frappe muselée, en mettant en œuvre le matériel de protection spécifique employé lors de cet exercice, afin de contribuer à l'entraînement des équipes cynotechniques.
- Participer au dressage en tant que « plastron », afin de travailler des savoir-faire spécifiques de détection (olfactive, auditive, visuelle) et d'aboïement dans le but de développer ses capacités naturelles et complémentaire dans la réalisation de l'emploi.
- Récompenser le chien, sans prendre de risques inconsidérés en mettant en œuvre le matériel spécifique de mordant type boudin, manchette, jambière, afin d'obtenir le comportement souhaité.
- Assurer le rôle du traceur dans le cadre d'une séance d'apprentissage du chien en pistage (relevé de piste) en prenant en compte les consignes reçues afin de développer les capacités olfactives de l'animal.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Par la voie formative :

- contrôles de connaissances ;
- mises en situation contextualisées ;
- études de cas et/ou de restitutions technico-opérationnelles.

Quelle que soit la nature de l'évaluation, elle s'appuie sur une logique de compétences.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Au sein du ministère des armées :

La taille des régiments, bases aériennes et bases navales dans lesquels évoluent les titulaires de la certification « agent cynotechnique, auxiliaire de dressage » varie de 700 à 2 500 personnes.

Les agents cynotechniques, auxiliaires de dressage exercent en général leurs activités au sein d'un service de sécurité et de protection comprenant de 5 à 30 équipes cynotechniques (une équipe = un binôme homme/chien). Au cours de leur carrière militaire, ils peuvent être amenés à travailler dans des organismes dont la capacité évolue entre 30 et 450 chiens, ou bien dans des centres de formation en tant qu'adjoint aux instructeurs.

Dans le secteur civil :

Les titulaires de la certification occupent des emplois au sein :

- d'entreprises privées ou d'État dont les activités sont liées à la surveillance et à la sécurité d'installations diverses. La taille de ces entreprises varie de 10 à 2 000 salariés .
- de structures cynophiles (chenils) appartenant à des sociétés de sécurité, des associations (SPA), des administrations ou entreprises privées (pensions canines, élevages de chiens, fourrières municipales, cliniques vétérinaires, etc.). En règle générale, ces structures emploient de 1 à 5 salariés ou bénévoles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Au sein du ministère des armées :

- maître de chien / maître de chien supérieur ;
- chef d'équipe cynotechnique ;
- aide-formateur maître de chien ;
- équipier cynotechnique / équipier cynotechnique supérieur.

Au sein du secteur civil :

- agent de surveillance et de sécurité ou conducteur de chien dans le cadre de la protection et de l'intervention au sein de sociétés privées ou de polices municipales ;
- agent animalier au sein de structures : privées, de la fonction publique ou bien encore indépendantes.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Textes législatifs relatifs au besoin d'une certification professionnelle pour les métiers liés au dressage, à l'éducation canine, à la vente d'alimentation canine, de chiens ou de matériels canins :

- code de la sécurité intérieure (livre VI, activités privées de sécurité) ;
- code pénal (Chapitre II articles 122 -5, 122 -6 et 122-7 relatifs aux notions de la légitime défense et article 132-75

relatif à l'utilisation du chien comme une arme) ;

- code rural (livre II, alimentation, santé publique vétérinaire et protection des végétaux, notamment les articles L 211) ;
- arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicables à la formation initiale aux activités privées de sécurité ;
- arrêté du 7 juillet 2016 abrogeant l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire de ce certificat ;
- arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation ;
- arrêté du 9 juin 2009 modifiant l'arrêté du 17 juillet 2000 relatif au certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant, justificatifs de connaissances et de compétences requis ;
- arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'exercice de l'activité de dressage des chiens au mordant et aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité s'y rapportant ;
- arrêté du 16 novembre 2001 abrogeant l'arrêté du 24 septembre 2001 relatif à la liste des diplômes, titres et certificats requis pour les personnes exerçant des activités de dressage de chiens au mordant et modifiant l'arrêté du 17 juillet 2000 relatif aux justificatifs de connaissances et de compétences requis pour l'obtention du certificat de capacité pour le dressage de chiens au mordant ;
- arrêté du 19 juillet 2007 relatif à la reconnaissance aux militaires et fonctionnaires du ministère de la défense de l'aptitude professionnelle à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes.

Réglementation interne au ministère des armées :

La certification professionnelle " agent cynotechnique, auxiliaire de dressage " enregistrée dans le répertoire national des certifications professionnelles ne permet pas à elle seule d'exercer au sein du ministère des armées le métier désigné par son intitulé. Le statut de personnel militaire ou civil des armées est exigé.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 631 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges · tension 2/5 (Faible) T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	26 733
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	T3X60 — Concierges T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation est réservée aux militaires et civils du ministère des armées.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification hors VAE peut comprendre de trois jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Deux de ses membres au moins sont qualifiés au titre de la certification visée et le jury est composé de préférence d'une majorité de "professionnels" par rapport aux "formateurs" :

- le commandant de l'organisme certificateur ou son représentant (président) ;
- deux membres du collège dit "professionnel", comme :
- un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent ;
- une personne qualifiée du métier, encadrant des titulaires de la certification (dit "employeur").

En plus, éventuellement :

- deux membres du collège "formateur" du cours concerné, ou du collège "professionnel".

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés :

50 % au moins, dans la mesure du possible, hormis le président.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de certification par VAE peut comprendre de deux jusqu'à cinq membres avec, si possible, une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

Deux de ses membres au moins sont qualifiés au titre de la certification visée et le jury est composé d'une majorité de "professionnels" par rapport aux "formateurs" :

- le commandant de l'organisme certificateur ou son représentant (président) ;
- deux membres du collège dit « professionnel », comme :
- un salarié du domaine concerné, titulaire de la certification ou équivalent ;
- une personne qualifiée du métier, encadrant des titulaires de la certification (dit « employeur »).

En plus, éventuellement :

- deux membre(s), soit du collège « formateur » du cours concerné, soit du collège « professionnel ».

Des suppléants sont également désignés.

Les « professionnels » proviennent du domaine concerné, hors formateurs, hors organisme certificateur, si possible.

Si le jury de certification par VAE est composé de deux membres, l'un d'eux au moins est qualifié au titre de la certification professionnelle visée par le candidat. En cas de partage des voix, le président a voix prépondérante.

Le président et les membres du jury de VAE sont désignés par le commandant de l'organisme certificateur pour une période d'un an renouvelable.

Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification dont professionnels qualifiés :

50 % au moins, dans la mesure du possible, hormis le président.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/07/2030
Date de dernière délivrance possible	08/07/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	168	—	100 %	—
2023	207	—	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP35037

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

